

Les engagements des associations

Nom de l'association

Ooze

Email de l'association

ooze@ooze.fr

Conformément aux engagements pris dans la Convention d'engagements réciproques, merci d'indiquer pour ce qui vous concerne, si vous pensez que votre association a tenu les engagements suivants, si oui de quelle manière ?

Engagement n°1 : Créer les conditions favorables pour faire participer le plus grand nombre possible de vos adhérents et de vos élus à leurs activités :oui

Comment ?

Par la création de plannings où les adhérents donnent leurs disponibilités mensuellement.

Commentaires éventuels

Engagement n°3 : Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités :oui

Comment ?

Par la transmission des connaissances en matière administrative et comptable.

Commentaires éventuels

Engagement n°5 : Rendre lisibles votre projet associatif, vos activités, votre organisation et votre fonctionnement :oui

Comment ?

Par la présence de notre association et de son mode de fonctionnement sur Internet et les réseaux sociaux notamment.

Commentaires éventuels

Engagement n°2 : Développer la formation de vos élus, de vos bénévoles et de vos salariés :non

Comment ?

La formation des adhérents est pour le moment de l'ordre du fonctionnement associatif pour notre association (cf. engagement n°3)

Commentaires éventuels

Point en projet

Engagement n°4 : Rechercher une participation et une implication la plus large possible des publics, en particulier des jeunes :oui

Comment ?

En recrutant de nouveaux adhérents sur la commune de Saint Martin d'Hères (en cours, échéance printemps 2018)

Commentaires éventuels

Engagement n°6 : Rechercher et favoriser des collaborations et mutualisations entre associations :oui

Comment ?

Par l'échange avec d'autres associations ayant la même activité sur la commune (bons plans, matériel...)

Commentaires éventuels

Engagement n°7 : Communiquer à leurs financeurs, spontanément ou à la demande de ceux-ci, toute information concernant ses activités, les actions, les publics touchés et les résultats obtenus :oui

Comment ?

Par la tenue d'une assemblée générale annuelle dont découle un bilan d'activité et les projets à venir

Commentaires éventuels

Engagement n°8 : Favoriser les comportements éco-citoyens :oui

Comment ?

En agissant nous-mêmes par des comportements éco-citoyens lors de nos activités associatives (répétitions, concerts...)

Commentaires éventuels

Les engagements de la commune

La Ville de Saint-Martin-d'Hères s'engage à passer d'une ville « au service des associations » à une ville « engagée dans des relations avec le monde associatif, fondées sur des principes et se traduisant par des engagements réciproques » :

Engagements de la ville	Comment ont-ils été tenus ?	Avez-vous des remarques ?
Permettre aux associations d'être actrices du vivre ensemble dans la cité	- Mutualisation des locaux - Nocturne sur le thème « faire ensemble » - Participation associative aux manifestations - Accompagnements divers	
Accompagner les projets associatifs qui développent des actions à caractère fédérateur, populaire, émancipateur et participatif	- Matériel - Soutien/conseil - Aides financières	
Favoriser la diversité et les mixités, la paix et l'amitié entre les peuples	- Préparation de la fête des couleurs du monde	
Développer les échanges entre les associations pour construire avec elles du lien social et des actions d'intérêt collectif Faciliter les échanges et les synergies entre les associations, aider à la mutualisation de leurs moyens	- Nocturne des associations - Mise à disposition du Coin des assos- Le coin des assos, un outil à faire vivre	
Soutenir le développement du bénévolat et de l'engagement	- Mise en réseau pour des formations	
L'accompagnement doit tenir compte des différences de situation, de taille, de moyens et de nature d'activité entre les associations. Elle adaptera ainsi en conséquence les modalités de ses aides et les engagements demandés.	- Travail de remise à plat des critères pour l'attribution des subventions	

Passer, lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons de montant de subventions ou de partenariat spécifique, des conventions d'objectifs et/ou de mise à disposition de locaux avec des associations.

- Conventions en cours de renouvellement

Communiquer sur l'ensemble des aides accordées aux associations.

- Site internet- Guide pratique- Valorisation des charges indirectes (en cours)

Favoriser les comportements éco-citoyens.

- Sensibilisation sur les manifestations

Faire vivre le lieu ressource "le coin des assos" à destination de l'ensemble des associations martinéroides.

- Un espace leur est dédié comprenant documentation, ordinateur et imprimante.- La salle de réunion est désormais mise à disposition d'associations.